

Enquête :
**LES SOLIDARITES
INTERGENERATIONNELLES**

*Enquête réalisée en Novembre 2007
auprès d'un échantillon de 568 personnes
volontaires du département*

Pourquoi un Observatoire des Familles ?

Le code de la Famille donne mission à l'UNAF et aux UDAF de représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France, et de défendre leurs intérêts.

En créant l'Observatoire des Familles, l'UDAF de Lot et Garonne a souhaité enrichir son action auprès des familles en disposant d'un outil statistique à même de recueillir des informations plus précises et plus objectives sur les réalités quotidiennes vécues par les familles du département.

Les opinions, les attentes, les besoins exprimés par les ménages au travers d'enquêtes fournissent ainsi à l'UDAF des éléments pour mieux comprendre certaines situations.

L'UDAF en tient compte pour argumenter ses prises de position et peut alors faire remonter ces informations aux autorités compétentes.

SOMMAIRE

PROBLEMATIQUE ET METHODE D'ENQUETE	4
SYNTHESE DES RESULTATS	6
PRESENTATION DETAILLEE DES RESULTATS	7
1- LES CONTACTS INTERGENERATIONNELS	8
2- OPINIONS SUR LES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES	12
3- APPROCHE DE LA REALITE DES SOLIDARITES	13
3-1- Types d'aides reçues.....	14
3-2- Types d'aides apportées	16
4- PERCEPTION DE L'AVENIR DES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES.....	19

PROBLEMATIQUE ET METHODE D'ENQUETE

Objectifs de l'étude

L'enquête cherche à recueillir des éléments d'information sur la perception et la réalité à un moment donné de la solidarité entre les générations dans le département.

Elle tente en particulier de répondre aux questions suivantes :

- Quelle idée se fait-on de la solidarité entre les générations ?
- Quels types de solidarités sont observées ? Qui concernent-elles essentiellement ?
- Comment les personnes concernées vivent-elles l'expression de ces solidarités ?
- Quelles évolutions permettraient de favoriser l'expression de la solidarité entre les générations ?
- Comment sont perçues certaines solutions « innovantes » dont la vocation est de favoriser la solidarité entre les générations ?

Il s'agira en outre à travers l'approfondissement de ces questions de savoir s'il existe au sein du département un contexte favorable pour le développement d'actions, ayant pour but de favoriser les liens intergénérationnels (mise en place d'un service « Toit pour deux générations » par exemple).

Profil de l'échantillon

Afin de couvrir les différents types de solidarités verticales pouvant s'exercer entre les générations (parents-enfants, parents-petits enfants), nous avons distingué quatre tranches d'âge (15-28 ans / 29-44 ans / 45-65 ans / Plus de 65 ans), et nous avons privilégié un mode d'échantillonnage permettant de toucher chacune de ces tranches d'âges.

Pour cela, deux options ont été retenues :

- Mailing auprès de 3000 adresses tirées au hasard dans un fichier d'abonnés téléphonique
- Sollicitation de relais pour la diffusion du questionnaire (salariés de l'UDAF, associations familiales adhérentes à l'UDAF, foyers jeunes travailleurs)

Au final **568 personnes** dans le département ont répondu au questionnaire et composent donc l'échantillon.

D'avantage que la recherche de la représentativité, l'important était d'obtenir des bases d'effectifs suffisantes pour pouvoir produire des résultats sur chacune des quatre tranches d'âge identifiées à priori.

Pour autant, la répartition sur les critères sexe, âge et catégorie socio-professionnelle des personnes de l'échantillon est cohérente avec celle observée sur le département lors du recensement de 1999 pour la population de 15 ans et plus (*tableaux suivants*) :

SEXE DU REpondANT	Echantillon		RP 99
	Effectif	%	
Homme	276	49 %	48 %
Femme	292	51 %	52 %
TOTAL	568	100 %	100 %

AGE DU REpondANT	Echantillon		RP 99
	Effectif	%	
15-28 ans	120	21 %	19 %
29-44 ans	100	18 %	25 %
45-65 ans	208	36 %	31 %
Plus de 65 ans	140	25 %	25 %
TOTAL	568	100 %	100 %

CSP DU REpondANT	Echantillon		RP 99
	Effectif	%	
Agriculteur	7	1 %	4 %
Artisan, commerçant, chef d'ent.	18	3 %	4 %
Cadre, profession intellectuelle sup.	49	9 %	4 %
Profession intermédiaire	48	8 %	9 %
Employé, ouvrier	203	36 %	29 %
Sans activité professionnelle	243	43 %	50 %
TOTAL	568	100 %	100 %

L'échantillon peut donc être considéré comme représentatif de la population des personnes de 15 ans et plus du département, sur les critères sexe, âge et catégorie socio-professionnelle.

D'autre part, la mise en regard de la situation familiale et de la zone d'habitation des personnes interrogées avec la répartition théorique des ménages du département sur ces deux critères montre que les distributions sont également comparables :

LIEU D'HABITATION	Echantillon (base répondants)		RP 99 (base ménages)
	Effectif	%	
Zone rurale	207	38 %	35 %
Zone urbaine	334	62 %	65 %
TOTAL	541	100 %	100 %

SITUATION FAMILIALE DU REpondANT	Echantillon		RP 99 (base ménages)
	Effectif	%	
Personne seule	209	36 %	32 %
Famille monoparentale	26	5 %	8 %
Couple	333	59 %	61 %
TOTAL	568	100 %	100 %

SYNTHESE DES RESULTATS

Les personnes interrogées dans l'enquête ont une **image plutôt positive des solidarités familiales**, qu'elles conçoivent davantage comme des aides en temps (temps consacré à un membre de la famille, services rendus), que comme des aides financières.

Si elles estiment que la solidarité descendante (des parents vers les enfants ou des grands-parents vers les petits-enfants) s'exprime davantage dans la vie de tous les jours, elles sont une majorité à trouver que la solidarité ascendante est également forte.

La réalité des solidarités reçues ou apportées par les personnes de l'échantillon (étudiée sur une période de 12 mois) reflète parfaitement ces opinions, même s'il convient de faire remarquer que l'appréciation de la notion d'« aide » reste subjective dans l'enquête et que le risque existe donc de voir les aides apportées sur-estimées par rapport aux aides reçues.

- Pour illustrer la présence effective de solidarités, on retiendra que plus de huit personnes sur dix déclarent avoir fourni une aide et que sept personnes sur dix déclarent en avoir reçue, **l'aide en temps étant de loin la plus répandue** surtout si l'on se réfère aux déclarations relatives à l'aide reçue.
- Au sein de la famille, l'aide en temps s'exerce le plus souvent des parents vers les enfants mais aussi des enfants vers les parents. En revanche l'aide financière est surtout attribuée aux plus jeunes (15-28 ans) par les parents.

En ce sens, **les 45-65 ans ont une position centrale dans la chaîne de solidarité** : ils sont en effet amenés à intervenir sur plusieurs fronts, d'une part pour apporter une aide financière, mais aussi pour proposer une aide en temps. Leurs soutiens concernent en premier lieu leurs enfants, mais nombreux sont ceux également qui aident leurs petits-enfants ou leurs propres parents.

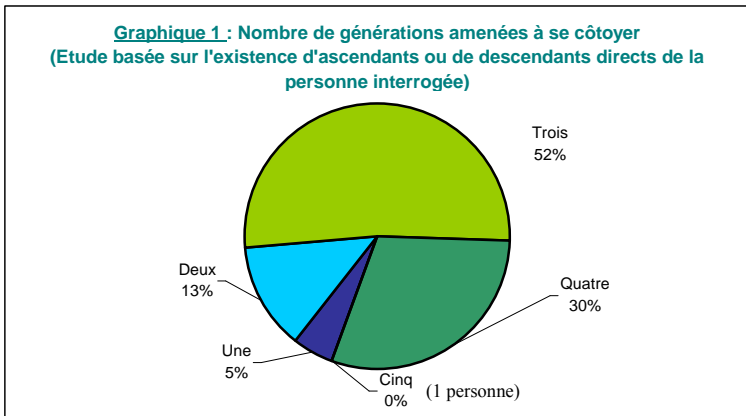
- **La solidarité « extra familiale »** n'est pas négligeable et une proportion importante de personnes déclarent indifféremment avoir reçu une aide en temps de voisins ou d'amis ou leur avoir apporté ce type d'aides.

Quant aux dispositifs susceptibles de favoriser la solidarité entre les générations, les solutions privilégiées sont celles qui permettraient des échanges de services entre personnes de générations différentes, des échanges de savoirs ou tout simplement des possibilités de rencontres.

L'idée consistant à « favoriser la cohabitation entre senior et jeune adulte » est en revanche accueillie avec beaucoup plus de réserves.

PRESENTATION DETAILLEE DES RESULTATS

1- LES CONTACTS INTERGENERATIONNELS

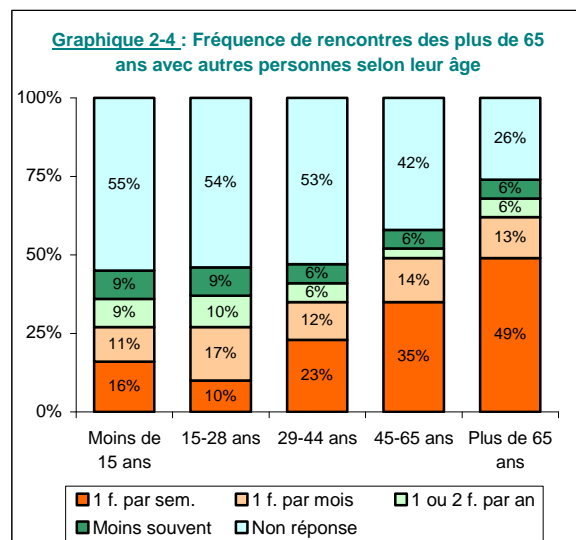
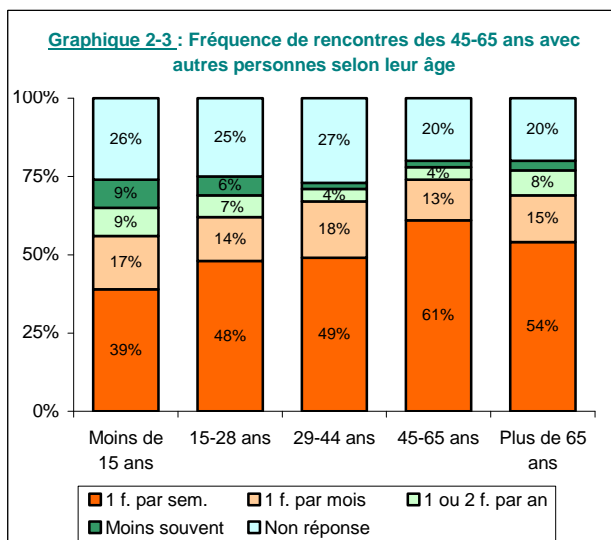
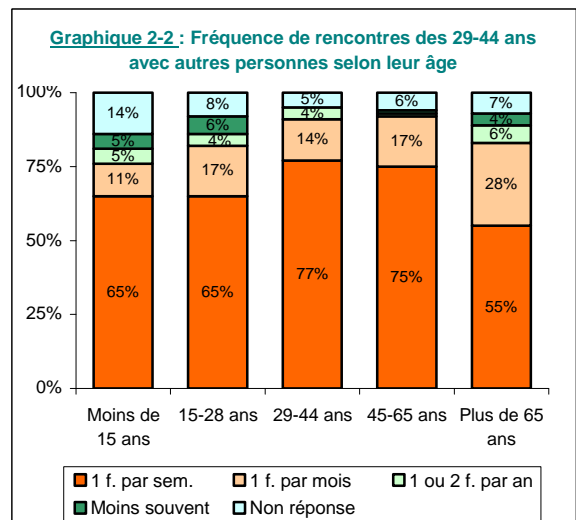
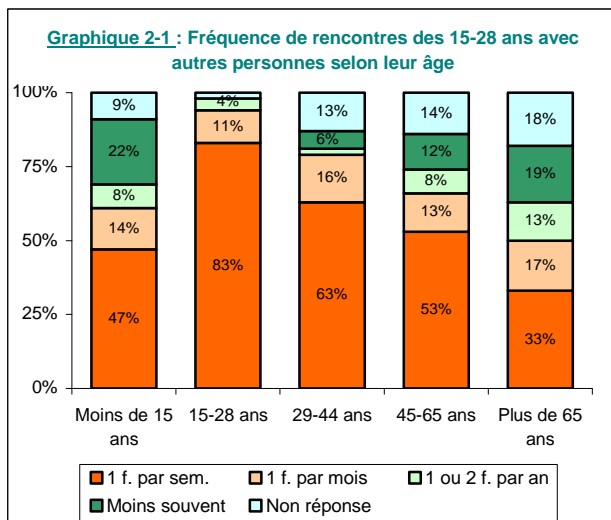


Basée sur la prise en compte de la présence d'ascendants ou de descendants directs de la personne interrogée (enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants, parents, grands parents, arrière grand-parents), une première approche permet d'observer que la coexistence de trois générations est la situation la plus fréquente (52 %).

A noter toutefois que quatre générations sont amenées à « se côtoyer » dans près d'un tiers des cas. (graphique 1)

Aide à la lecture : « Une » correspond au cas où la personne interrogée n'a ni enfant, ni parent vivant. « Deux » englobe les cas où la personne a un enfant (pas de petits-enfants) et plus de parent vivant ainsi que les cas où la personne a un parent vivant (pas de grands-parents) et pas d'enfants, ...

Une seconde approche s'appuyant sur le déclaratif des personnes de l'échantillon quant à leur fréquence de rencontre avec des personnes faisant partie de classes d'âge différentes permet d'avoir une vision plus précise des contacts réels entre générations. (graphiques 2-1 à 2-4)



Aide à la lecture : Parmi les personnes de l'échantillon âgées de 15 à 28 ans, la fréquence de rencontre avec des personnes de moins de 15 ans est plutôt de 1 fois par semaine pour 47 % d'entre eux, plutôt 1 fois par mois pour 14 %, plutôt 1 à 2 fois par an pour 8 % et est inférieure à 1 fois par an pour 22 % d'entre eux. (9 % ne se sont pas prononcés)

Avertissement :

Un nombre important de personnes interrogées, en particulier chez les 45-65 ans et les plus de 65 ans, n'ont pas répondu à cette question. On ne peut l'affirmer avec certitude, mais il est probable que la non-réponse rejoigne la modalité de réponse « rarement ou jamais » pourtant proposée.

Pour en tenir compte, le choix a donc été fait de présenter les résultats sur la base totale des individus concernés par la question et non pas sur la base des répondants. Cette option, qui conditionne l'ordre de grandeur des proportions obtenues pour les deux classes d'âge précitées, impose cependant d'interpréter les résultats avec toutes les précautions d'usage en pareils cas.

On observe logiquement que les personnes de l'échantillon côtoient régulièrement (au moins 1 fois par semaine) avant tout des personnes appartenant à la même classe d'âge : c'est le cas pour 83 % des 15-28 ans, pour 77 % des 29-44 ans, pour 61 % des 45-65 ans et pour 49 % des plus de 65 ans.

Les personnes de 29-44 ans sont à chaque fois une large majorité à déclarer avoir l'occasion de rencontrer régulièrement des personnes des différentes classes d'âge. Si elles ont un peu moins souvent des contacts réguliers avec des personnes de plus de 65 ans (55 % contre plus de 65 % avec des personnes de chacune des autres classes d'âge), ce sont celles qui paraissent être le plus en rapport avec les différentes générations.

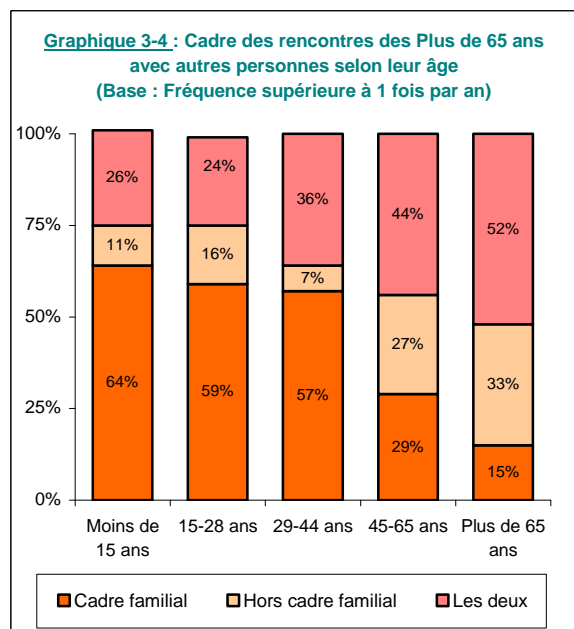
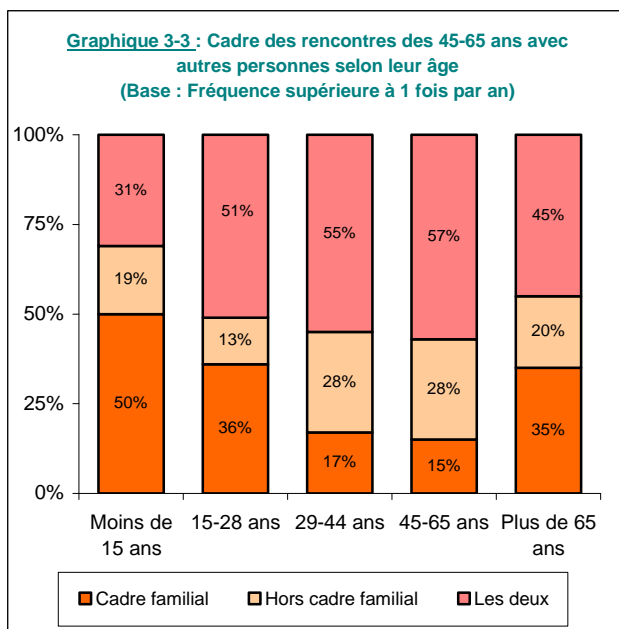
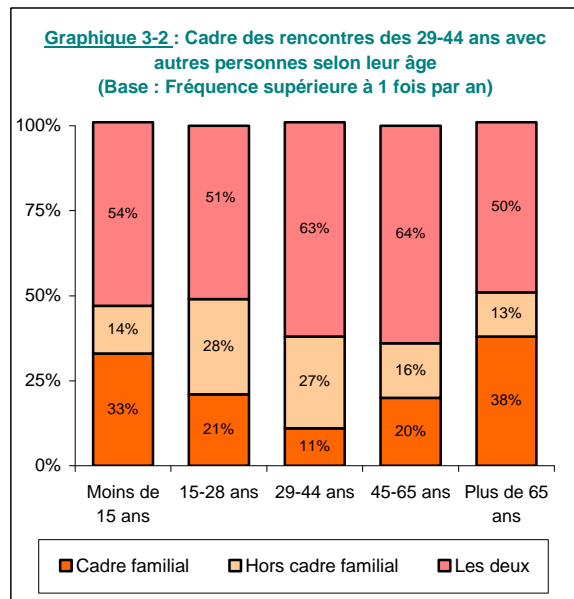
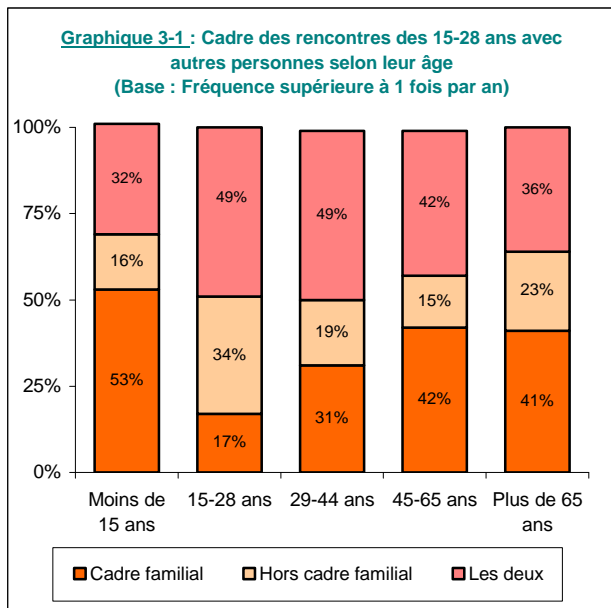
A un degré moindre, les 45-65 ans sont également nombreux à côtoyer régulièrement des personnes des autres classes d'âge, mais un certain éloignement semble se dessiner avec les plus jeunes : seuls 39 % déclarent rencontrer régulièrement des jeunes de moins de 15 ans, soit environ 10 points de moins que pour les autres classes d'âge.

En dehors de celles qui font partie de la même classe d'âge, les personnes avec lesquelles les 15-28 ans ont le plus souvent des contacts réguliers se situent dans la tranche d'âge 29-65 ans. Au delà, les rencontres ont nettement tendance à s'espacer. (seuls 33 % rencontrent régulièrement des personnes de plus de 65 ans). Leurs liens avec les jeunes de moins de 15 ans, pourtant peu éloignés en âge, sont également moins fréquents (47 %).

Les plus de 65 ans, quant à eux, côtoient essentiellement des personnes de leur âge, même si les rencontres sont régulières pour à peine une moitié d'entre eux. Un tiers entretiennent des rapports réguliers avec les 45-65 ans, un peu moins d'un quart (23 %) avec les 29-44 ans et très peu avec les 15-28 ans (10 %) ou les moins de 15 ans (16 %).

On remarquera par ailleurs que le déclaratif des plus de 65 ans sur la fréquence des rencontres avec des personnes d'une autre classe d'âge est toujours moins élevé que celui des personnes de cette classe d'âge. A titre d'exemple, si 33 % des 15-28 ans estiment rencontrer régulièrement des personnes de plus de 65 ans, seuls 10 % des plus de 65 ans estiment rencontrer régulièrement des personnes de 15-28 ans.

L'analyse du cadre des rencontres permet de mieux comprendre l'intensité des liens intergénérationnels (*graphiques 3-1 à 3-4*)



Aide à la lecture : 50 % des personnes de l'échantillon âgées de 45-65 ans rencontrent des personnes de moins de 15 ans exclusivement dans le cadre familial, 19 % exclusivement hors cadre familial et 31 % indifféremment dans le cadre familial ou hors cadre familial. On peut en déduire que 81 % (50% + 31%) rencontrent des personnes de moins de 15 ans dans le cadre familial et que 50 % (19% + 31%) rencontrent des personnes de moins de 15 ans hors cadre familial.

Certaines situations où l'on a pu noter une fréquence plutôt régulière des rencontres se caractérisent par une forte proportion de contacts hors cadre familial.

- C'est notamment très marqué en ce qui concerne les rencontres entre personnes de la même classe d'âge, où la proportion de contacts hors cadre familial dépasse très nettement la proportion de contacts dans le cadre familial : la proportion des individus qui évoquent des rencontres hors cadre familial (essentiellement travail, études, relations amicales) est de 83 % contre 66 % dans le cadre familial pour les 15-28 ans, de 90 % (essentiellement travail, relations amicales) contre 74 % pour les 29-44 ans, de 85 % (essentiellement relations amicales et à un degré moindre travail et activités de loisirs) contre 72 % pour les 45-65 ans, et enfin de 85 % (essentiellement relations amicales) contre 67 % pour les plus de 65 ans.

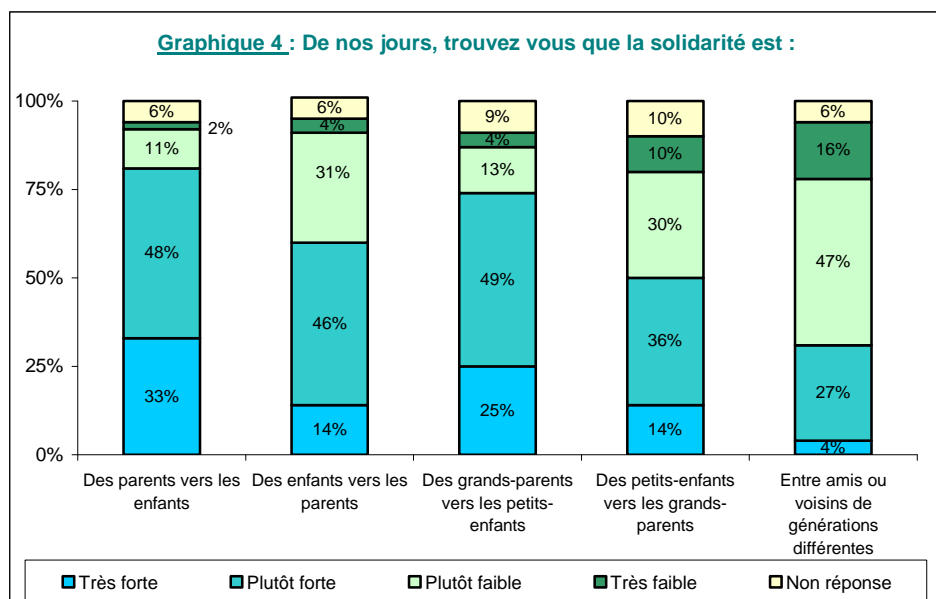
- Le phénomène est également vérifié pour les rencontres qui concernent des personnes de classe d'âge différente, mais en général il s'agit de classes d'âge très proches : c'est le cas pour les rencontres des 29-44 ans avec les 15-28 ans, des 45-65 ans avec les 29-44 ans ou encore des plus de 65 ans avec les 45-65 ans.

Inversement, les contacts hors cadre familial sont plus rares quand on observe une intensité plus faible des rencontres entre deux classes d'âge. Pour exemple s'agissant des plus de 65 ans, peu nombreux à avoir des rapports réguliers avec les personnes de moins de 45 ans, la part de ceux qui déclarent avoir des contacts hors cadre familial est beaucoup moins importante que la part de ceux qui disent en avoir dans le cadre familial : 43 % contre 93 % pour les rencontres avec des personnes de 29-44 ans, 40 % contre 83 % pour les rencontres avec des personnes de 15-28 ans, et 37 % contre 90 % avec des personnes de moins de 15 ans.

Ce constat tend ainsi à montrer que les opportunités de rencontres hors cadre familial augmentent considérablement la fréquence des rencontres. Pour autant, ces opportunités correspondent essentiellement à des rapports professionnels ou à des relations amicales, et concernent donc plutôt des personnes d'âge rapproché appartenant à une même « génération ».

Les contacts entre générations différentes ont davantage pour cadre la famille, révélant ainsi que la famille correspond au vecteur principal du lien entre les générations. A titre d'illustration, et bien que l'on puisse regretter que la fréquence des contacts entre ces deux « générations » soit plutôt faible, mentionnons que sur les 22 personnes de plus de 65 ans qui déclarent rencontrer au moins 1 fois par semaine des jeunes de moins de 15 ans, toutes sont des grands-parents : on peut aisément présumer que les jeunes en question sont leurs petits-enfants.

2- OPINIONS SUR LES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES



Quelles que soient les formes de solidarité familiale, les répondants sont à chaque fois plus de la moitié à considérer qu'elle est très forte ou plutôt forte. En comparaison, moins d'un tiers (31 %) estiment que la solidarité est forte entre voisins ou amis de générations différentes. (graphique 4)

Il semble toutefois que la solidarité familiale s'exerce davantage dans le sens descendant (des parents vers les enfants ou des grands-parents vers les petits-enfants) que dans le sens ascendant (des enfants vers les parents ou des petits-enfants vers les grands-parents) : dans le 1^{er} cas, autour de 75-80 % des personnes considèrent qu'elle est forte, dans le second la proportion est comprise entre 50 et 60 %.

Notons que la situation des répondants n'a que peu d'effet sur les réponses : qu'ils soient enfants, petits-enfants, parents ou grands-parents, les opinions ne varient guère.

L'aide en temps (temps consacré, services rendus) est considérée comme plus importante que l'aide financière (64 % contre 34 %).

Elle est notamment plébiscitée par les 29-44 ans (78 % la trouvent plus importante contre 64 % des 45-65 ans, 59 % des plus de 65 ans et 58 % des 15-28 ans).

Quant à l'aide de la société, 61 % trouvent qu'elle n'est pas suffisante pour favoriser la solidarité entre les générations.

Les 29-44 ans sont encore plus nombreux à manifester ce sentiment (72 %) tandis que les 15-28 ans et les plus de 65 ans sont plus mesurés (respectivement 54 % et 57 % estiment insuffisante l'aide de la société).

Si une large majorité de personnes s'accordent à dire qu'une aide sous forme d'équipements et de services serait préférable à une aide financière pour favoriser la solidarité entre les générations (61 % contre 35 %), il semble que cette opinion ne soit pas partagée par toutes les classes d'âge : elle est largement majoritaire pour les 29-44 ans (78 %), reste majoritaire pour les 45-65 ans et les plus de 65 ans (respectivement 64 % et 61 %) mais est en revanche minoritaire pour les 15-28 ans (39 %) qui accordent leur préférence à l'aide financière.

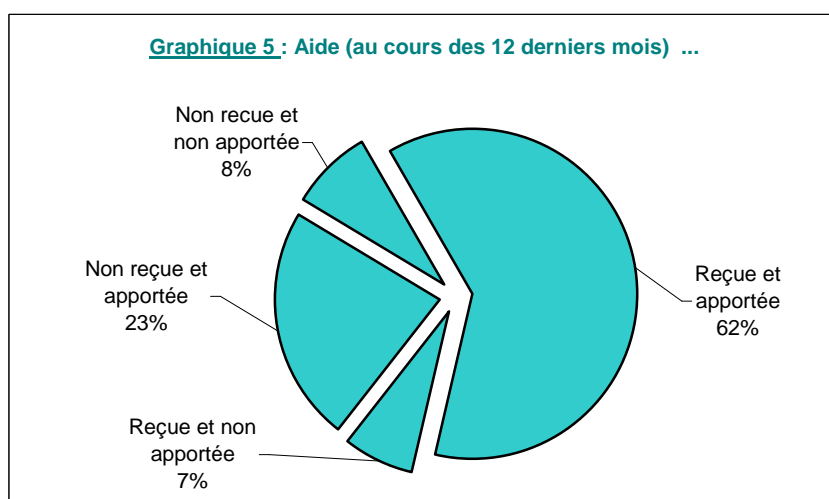
3- APPROCHE DE LA REALITE DES SOLIDARITES

Avertissement important :

Beaucoup d'incohérences accompagnent les réponses aux questions relatives à ce thème : certains répondants déclarent avoir reçu une aide financière de personnes de leur famille ou d'amis puis dans une question relative au contexte dans lequel cette aide a été reçue déclarent ne pas avoir reçu d'aide financière. D'autres répondent avoir reçu une aide financière sur certaines de ces questions mais pas sur d'autres, sans qu'il soit possible de comprendre l'origine de ces discordances.

Les mêmes constats peuvent être faits s'agissant des aides en temps reçues ou des aides financières ou en temps apportées

N'étant pas en mesure de corriger ces incohérences, nous avons donc été contraints de faire des arbitrages. Pour identifier l'existence ou non de solidarités « entre personnes » (une confusion pouvant être possible avec des aides institutionnelles sur les autres questions), nous nous sommes appuyés sur la question où il leur été demandé précisément s'ils avaient reçu ou apporté une aide financière ou une aide en temps.



69 % des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié d'une aide au cours des 12 derniers mois, et 85 % indiquent en avoir fait bénéficier une personne de leur famille ou de leur entourage. (graphique 5)

Les personnes qui ont simultanément reçu et apporté une aide représentent 62 % de la population de l'échantillon, tandis que l'absence de lien de solidarité ne concerne que 8 % des personnes interrogées.

Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer la nature et l'importance des aides dont il s'agit, ces chiffres semblent démontrer que la solidarité est bien présente dans le quotidien des familles.

Remarque importante :

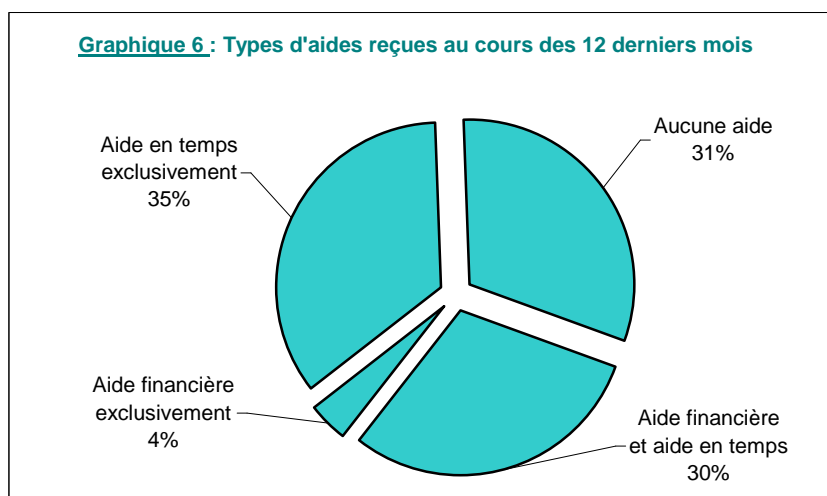
On peut s'étonner de l'écart observé entre la proportion de personnes déclarant avoir apporté une aide (85 %) et celle des personnes déclarant en avoir bénéficié (69 %). Ces proportions devraient en effet coïncider, étant donné que si une aide est donnée elle doit être reçue.

Cela nous amène à penser que l'une ou l'autre de ces proportions est sous-estimée (respectivement sur-estimée), et que soit les personnes qui ont pu profiter d'une aide à un moment donné ont tendance à l'oublier quelque peu, soit les personnes valorisent des conduites ou des actes qu'elles ont dispensés mais qui ne sont pas vraiment assimilés à des aides par les bénéficiaires.

Toutefois, n'oublions pas que la méthodologie retenue pour constituer notre échantillon exclut certaines catégories de personnes (enfants de plus de 18 ans vivant encore au foyer, parents du chef de ménage ou de son conjoint vivant dans leur foyer, parents hébergés en maison de retraite) qui sont autant de bénéficiaires possibles de l'aide.

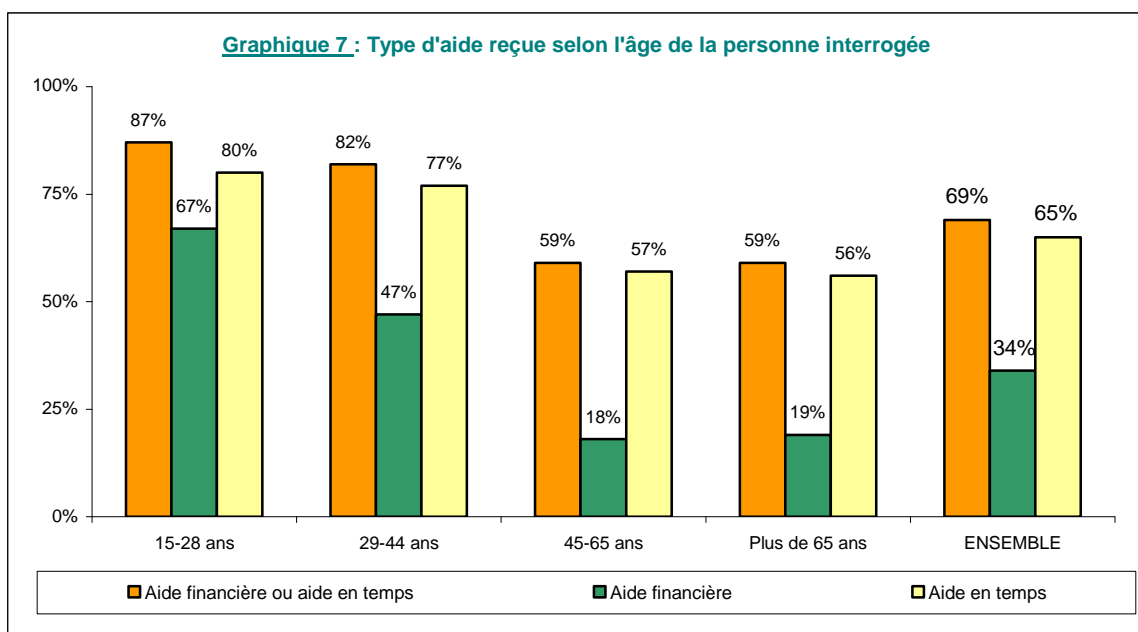
Partant de là, il paraît donc plus raisonnable, pour éviter toute interprétation abusive, de ne pas mettre en parallèle les résultats observés sur l'aide reçue avec ceux sur l'aide apportée.

3-1- Types d'aides reçues



L'aide en temps (temps consacré, services rendus) est de loin l'aide dont ont le plus souvent bénéficié les personnes interrogées au cours des 12 derniers mois (65 % contre 34 % pour l'aide financière). (graphique 6)

Les cas où seule une aide financière a été reçue durant la période sont très rares (4 % seulement).

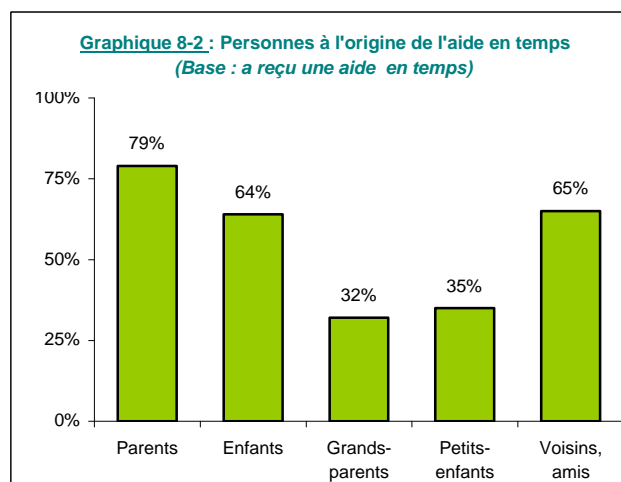
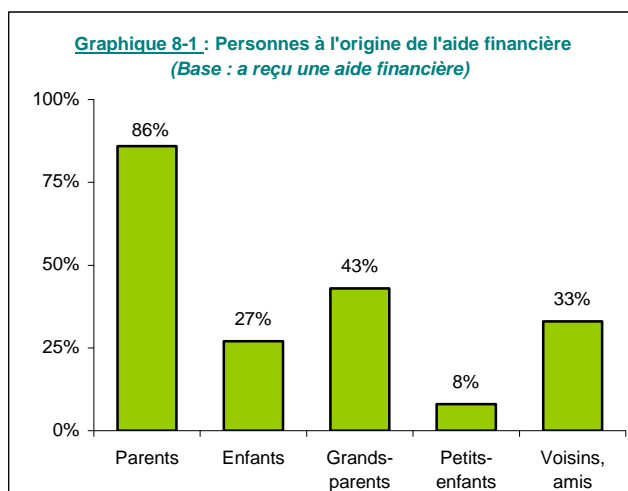


Le bénéfice d'une aide financière concerne essentiellement les 15-28 ans (67 %), et à un degré moindre les 29-44 ans (47 %). Les 15-28 ans sont par ailleurs les seuls à bénéficier aussi souvent d'une aide financière et d'une aide en temps (respectivement 67 % et 80 %). (graphique 7)

L'aide dont ont pu bénéficier les personnes des autres tranches d'âge correspond en effet davantage à une aide en temps. C'est le cas pour les 29-44 ans (77 % contre 47 %) et c'est encore plus marqué pour les 45-65 ans (57 % contre 18 %) et les plus de 65 ans (56 % contre 19 %).

Notons également que les personnes de ces deux tranches d'âge ont moins souvent bénéficié d'une aide au cours des 12 derniers mois. Pour les plus de 65 ans, cela peut surprendre car on aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient davantage « accompagnés » dans la vie de tous les jours, eu égard à leur âge plus avancé.

Note technique : Les résultats présentés dans les deux graphiques suivants sont calculés sur la base des personnes ayant reçu chaque type d'aide mais aussi sur la base de celles concernées par le lien de parenté (la proportion de personnes ayant reçu une aide financière des parents est déterminée sur la base de celle qui ont des parents vivants par exemple)



Aide à la lecture : 86 % des personnes ayant reçu une aide financière et ayant des parents vivants, ont reçu une aide financière de leurs parents. 79 % des personnes ayant reçu une aide en temps et ayant des parents vivants, ont reçu une aide en temps de leurs parents

L'aide financière provient essentiellement des parents (86 % des cas) et à un degré moindre, des grands-parents (43 % des cas). (graphique 8-1)

Les plus jeunes en sont le plus souvent les bénéficiaires (respectivement 52 % et 31 % des personnes ayant bénéficié d'une aide financière des parents appartiennent aux classes d'âge 15-28 ans et 29-44 ans, tandis que 78 % des personnes ayant bénéficié d'une aide financière des grands-parents ont entre 15 et 28 ans).

La possibilité d'une aide financière de la part de voisins ou d'amis n'est pas à négliger puisque un tiers des personnes ayant reçu une aide financière en ont bénéficié. 48 % d'entre eux ont entre 15 et 28 ans.

De la même façon, l'aide en temps est le plus souvent délivrée par les parents (79 % des cas), mais les enfants comme les voisins ou amis sont également nombreux à apporter ce type d'aide (respectivement 64 % et 65 % des cas). (graphique 8-2)

Quand elle a été apportée par les parents, les interviewés qui en ont bénéficié sont plutôt des personnes de moins de 45 ans (42 % ont entre 15 et 28 ans, 33 % entre 29 et 44 ans), tandis que quand elle est apportée par les enfants, les bénéficiaires sont logiquement plus âgés (47 % appartiennent à la tranche d'âge 45-65 ans et 38 % ont plus de 65 ans).

En revanche, il semble que toutes les générations puissent profiter de l'aide en temps de voisins ou d'amis : 24 % qui en ont bénéficié ont entre 15 et 28 ans, 21 % entre 29 et 44 ans, 35 % entre 45 et 65 ans et 19 % ont plus de 65 ans.

S'agissant de la fréquence des aides ou des circonstances entourant l'octroi des aides, il convient de faire remarquer que la proportion de non-réponses est relativement importante (entre 15 et 25 % selon les questions pour l'aide en temps, entre 20 et 30 % pour l'aide financière) et que la diversité des situations explique probablement ce phénomène.

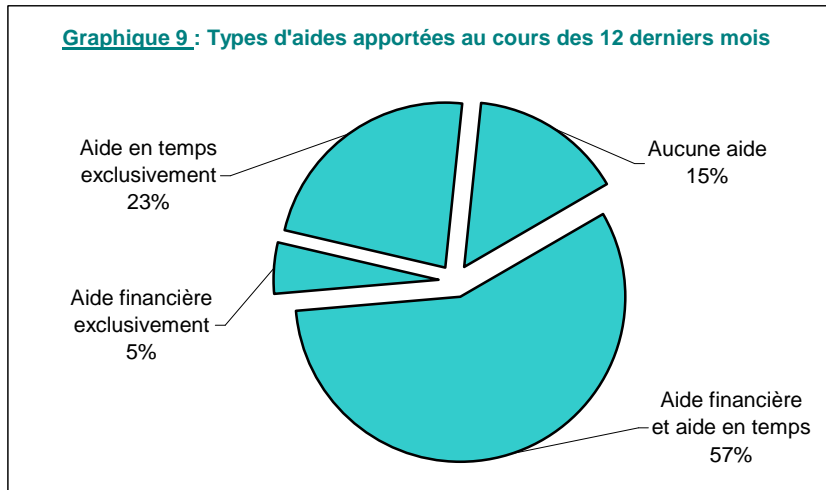
Pour l'aide financière, on retiendra qu'un quart à peine des personnes déclarent que les aides dont elles ont pu bénéficier sont régulières (pour 53 % elles ne le sont pas). 36 % ont trouvé ces aides financières normales et 12 % inévitables alors que plus d'un quart (29 %) les ont jugé gênantes.

Les interviewés considèrent que les personnes ayant accordé une aide financière l'ont fait plutôt par plaisir que par devoir (39 % contre 28 %) et plutôt spontanément que sur leur propre demande (49 % contre 22 %).

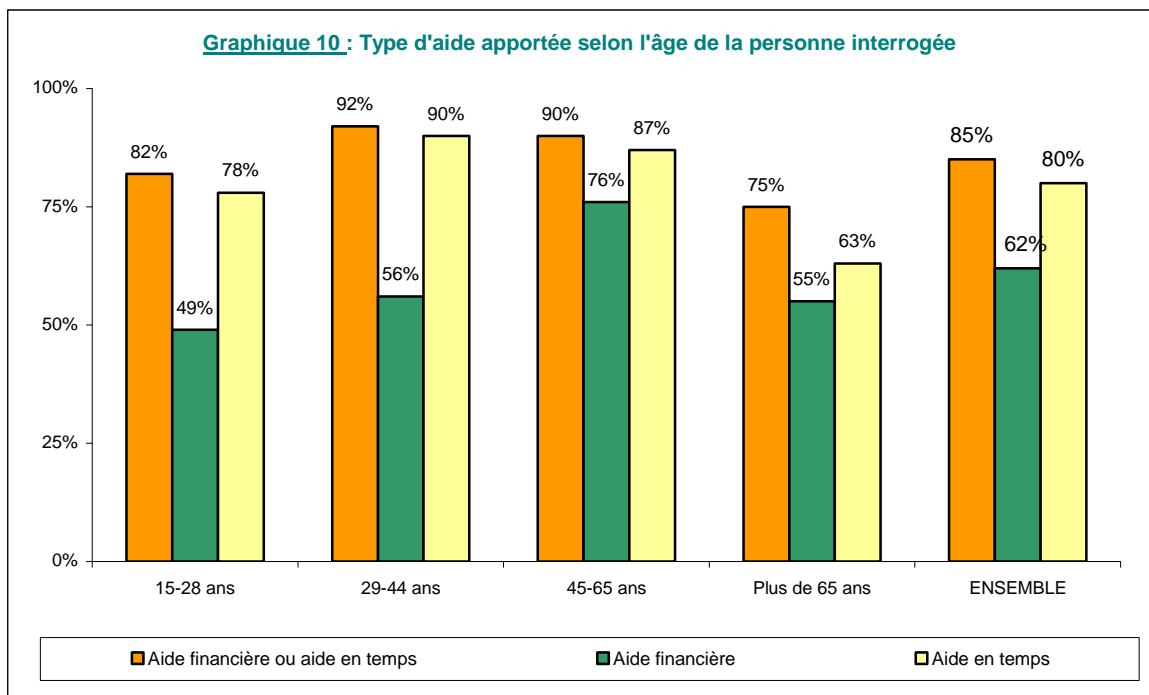
L'aide en temps est plus souvent reçue régulièrement (40%) et une large majorité des personnes interrogées considèrent les aides qu'elles ont reçues comme justifiées (62 % les ont trouvées normales et 9 % inévitables, contre 7 % qui les ont trouvées gênantes).

Il semble aussi que l'aide en temps ait été accordée avec plus de détachement que l'aide financière : 56 % des interviewés estiment que les personnes qui l'ont apportée l'ont fait par plaisir (contre 16 % par devoir) et 58 % spontanément (contre 22 % sur demande).

3-2- Types d'aides apportées



Comme observé pour les aides reçues, peu de personnes déclarent avoir uniquement apporté une aide financière à un membre de la famille ou de leur entourage au cours des 12 derniers mois. La situation la plus courante est l'octroi à la fois d'une aide financière et d'une aide en temps (57 % contre 23 % de cas où seule une aide en temps a été apportée) (*graphique 9*).



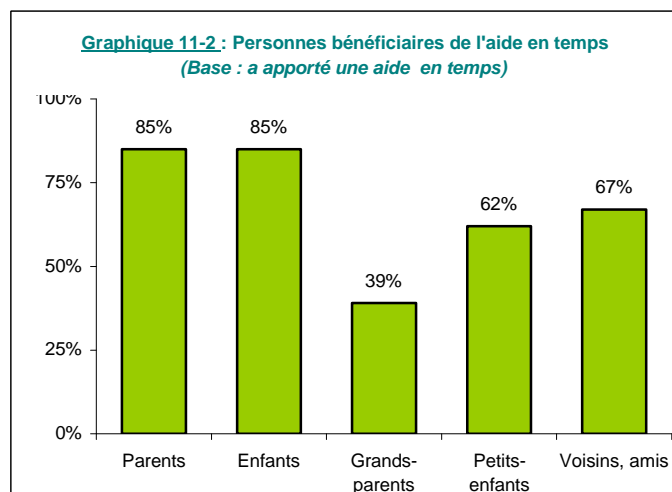
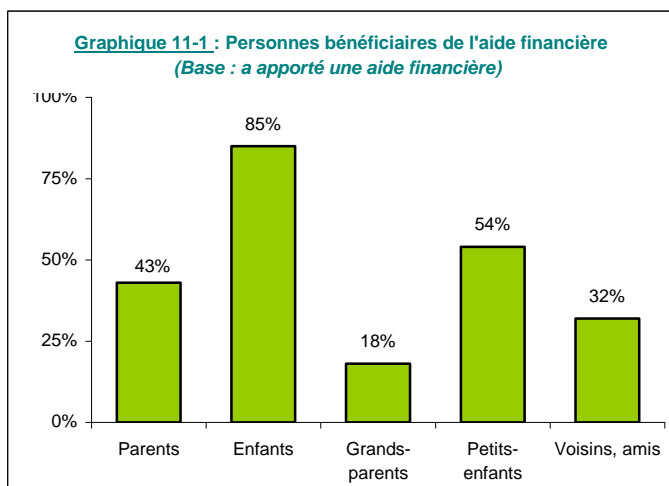
Quel que soit leur âge, les interviewés sont à chaque fois une large majorité à déclarer apporter une aide à un membre de leur famille ou de leur entourage, qu'il s'agisse d'une aide financière ou d'une aide en temps : la proportion est de 92 % pour les 29-44 ans, de 90 % pour les 45-65 ans, de 82 % pour les 15-28 ans et de 75 % pour les plus de 65 ans. (*graphique 10*)

Pour les moins de 45 ans, il s'agit principalement d'une aide en temps.

La classe d'âge des 45-65 ans est celle qui est amenée le plus souvent à fournir en même temps les deux types d'aides (87 % pour l'aide en temps et 76 % pour l'aide financière alors que l'apport d'un soutien financier ne concerne que 50 % en moyenne des autres classes d'âge)

En comparaison avec les autres classes d'âge, les personnes de plus de 65 ans apportent plus rarement une aide en temps.

Note technique : Les résultats présentés dans les deux graphiques suivants sont calculés sur la base des personnes ayant apporté chaque type d'aide mais aussi sur la base de celles concernées par le lien de parenté (la proportion de personnes ayant apporté une aide financière à leurs enfants est déterminée sur la base de celles qui ont des enfants par exemple)



Aide à la lecture : 43 % des personnes ayant apporté une aide financière et ayant des parents vivants, ont apporté une aide financière à leurs parents. 85 % des personnes ayant apporté une aide en temps et ayant des parents vivants, ont apporté une aide en temps à leurs parents

Les résultats sont en accord avec ceux énoncés pour les aides reçues.

Une très large majorité des personnes interrogées ont accordé une aide financière à leurs enfants (85 %). Par ordre d'importance viennent ensuite les petits-enfants (54 %), les parents (43 %), les voisins ou amis (32 %). (graphique 11-1)

Les 45-65 ans sont majoritaires (56 %) parmi les parents qui ont offert un soutien financier à leurs enfants.

Une proportion importante (41 %) de personnes de 45-65 ans font également partie des grands-parents qui ont aidé financièrement leurs petits-enfants (les autres sont âgés de plus de 65 ans).

Enfin, plus d'un tiers (37 %) de ceux qui ont soutenu financièrement leur parent sont aussi des personnes de 45-65 ans.

Bien qu'il soit impossible d'évaluer l'intensité des aides attribuées et donc de leur niveau de contribution, les 45-65 ans semblent donc très sollicités pour proposer un secours financier, que ce soit en direction de leurs enfants ou petits-enfants ou en direction de leurs propres parents.

L'ordre de grandeur en ce qui concerne l'aide financière apportée à des voisins ou des amis est par ailleurs conforme à celle déclarée pour les aides reçues (32 %). Les 45-65 ans figurent parmi les personnes qui ont proposé le souvent cette aide (37 %) au même titre que les 15-28 ans (34 %).

En dehors des grands-parents dont à peine 39 % ont profité d'une aide, les parents et les enfants (85 %), puis à un degré moindre les petits-enfants (62 %) ou les amis (67 %) ont très souvent pu bénéficier de l'aide en temps des personnes interrogées. (graphique 11-2)

Les 45-65 ans sont majoritaires parmi les parents qui ont accordé une aide en temps à leurs enfants (55 %) et à leurs petits-enfants (57 %).

En revanche, ils ne sont pas les seuls à rendre des services à leurs parents puisque cela concerne aussi, et dans les mêmes proportions, les 15-28 ans et les 29-44 ans.

Parmi les personnes qui ont proposé une aide en temps aux voisins ou aux amis, tous les âges sont représentés, même si les 45-65 ans sont encore une fois les plus nombreux (39 % contre 23 % pour les 15-28 ans, 21 % pour les 29-44 ans et 17 % pour les plus de 65 ans).

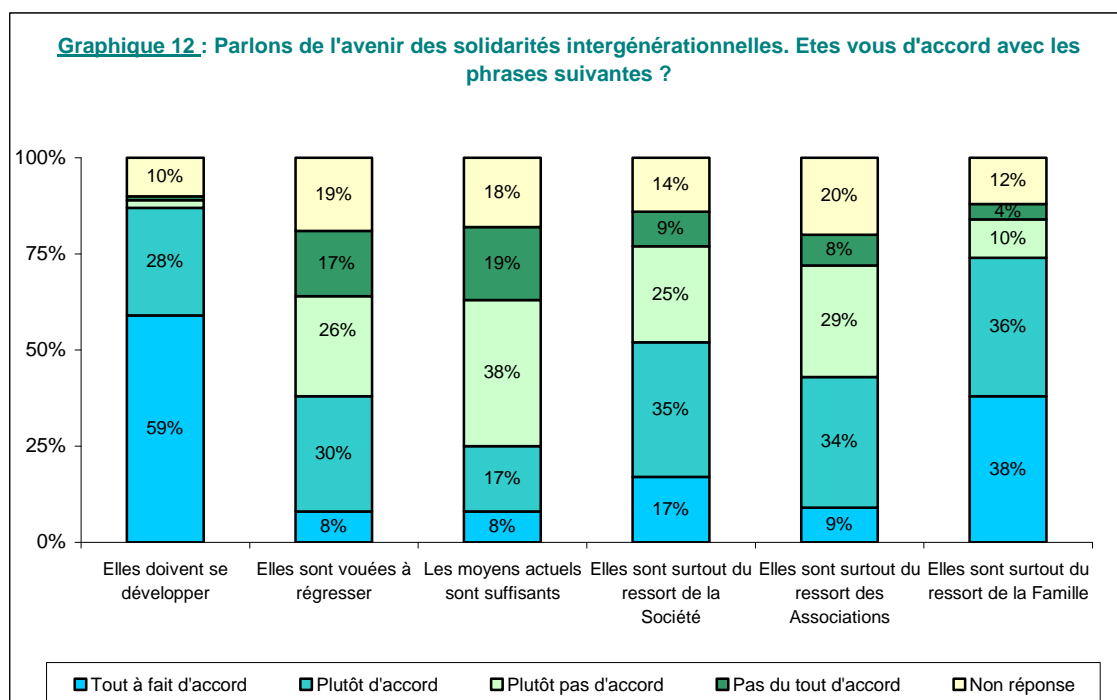
Comme pour les questions relatives aux circonstances entourant le bénéfice d'aides, un fort taux de non réponses est observé pour celles se rapportant aux circonstances de délivrance de l'aide (de l'ordre de 10 % pour l'aide en temps, de 20 % pour l'aide financière).

Les résultats rejoignent en les amplifiant les tendances déjà observées :

Un tiers des personnes ayant apporté une aide financière disent qu'il s'agit d'aides régulières et 48 % qu'elles ne le sont pas. Une large majorité déclarent avoir donné ces aides par plaisir (59 % contre 23 % par devoir) et spontanément (65 % contre 18 % sur demande).

Les personnes sont deux fois plus nombreuses à déclarer rendre des services régulièrement (67 %) que pour l'aide financière, et huit sur dix affirment l'avoir fait par plaisir et spontanément.

4- PERCEPTION DE L'AVENIR DES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES



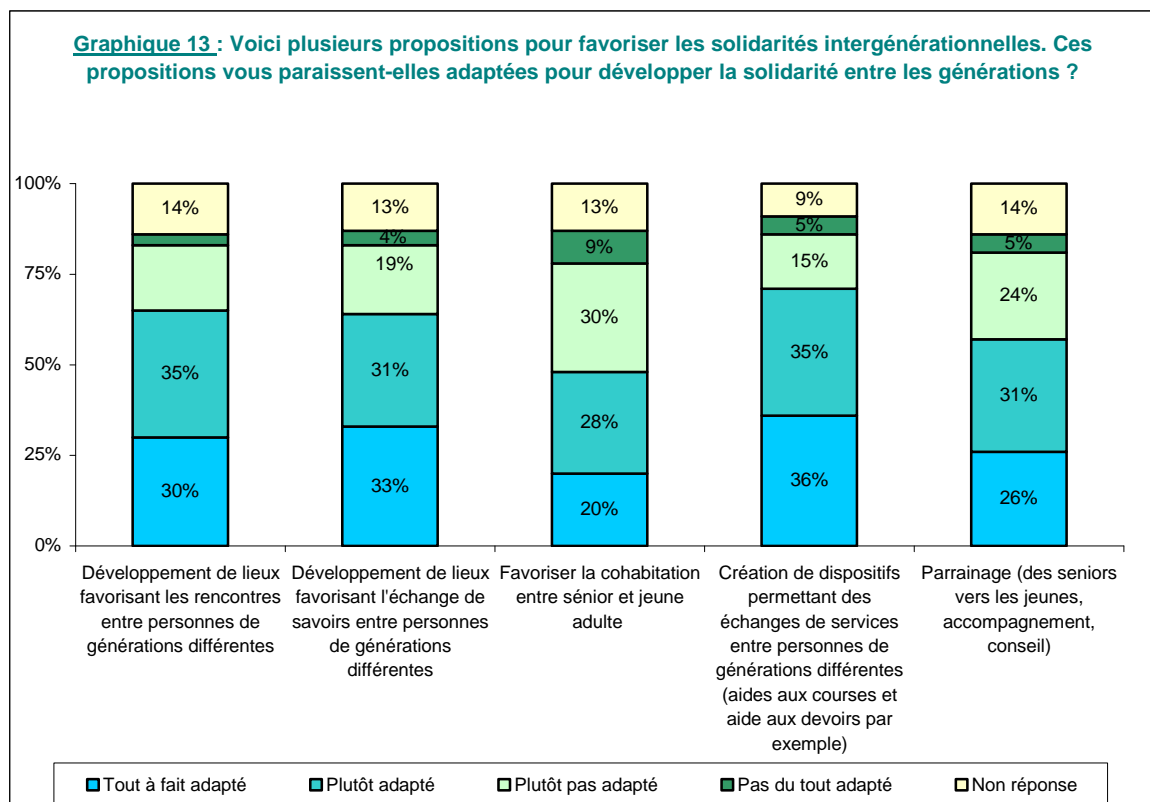
Les personnes de l'échantillon approuvent massivement l'idée selon laquelle les solidarités intergénérationnelles doivent se développer (87 % de réponses « d'accord » dont 59 % de réponses « tout à fait d'accord »), tout en restant réservées quant à leur expression au quotidien : 38 % pensent qu'elles sont vouées à régresser contre 43 % qui ne partagent pas ce point de vue et 19 % qui n'ont pas d'opinion sur le sujet. (graphique 12)

Si 74 % des individus considèrent que les solidarités intergénérationnelles sont surtout du ressort de la Famille, ils sont également nombreux à penser que la Société a également un rôle à jouer : plus de la moitié (52 %) s'accordent à dire que les solidarités intergénérationnelles sont surtout du ressort de la Société contre 34 % qui ne le pensent pas.

Sur ce sujet, une majorité (57 %) trouvent par ailleurs les moyens actuels insuffisants.

59 % des personnes enquêtées se sont exprimées à travers une question ouverte (à réponse libre) sur ce qui pourrait faciliter la solidarité intergénérationnelle au sein de la famille. 38 % d'entre elles mettent l'accent sur les contraintes liées au manque de temps en évoquant « une plus grande disponibilité », 30 % pensent que « plus de communication » y contribuerait tandis que 26 % considèrent que les solidarités seraient facilitées s'il n'y avait pas le problème de l'éloignement géographique. Sont mentionnées ensuite deux suggestions en rapport avec l'aspect financier : augmentation des revenus (13 %), aide financière (12 %).

Sur le même principe (question ouverte), 53 % des personnes interrogées ont donné leur avis sur les mesures que pourrait prendre la Société pour faciliter la solidarité intergénérationnelle. Le « développement d'aides financières » (29 %) et la « création de lieux de rencontres » (28 %) sont les deux propositions les plus citées. Viennent ensuite « plus de loisirs » et le « développement de passerelles entre les maisons de retraite et l'école » (12 % chacune).



Globalement, on peut dire que les différentes propositions sont perçues positivement quant à leur capacité à développer la solidarité entre les générations (*graphique 13*), même si les plus de 65 ans manifestent beaucoup plus de réserves avec un taux de non réponses proche de 30 % à chaque fois.

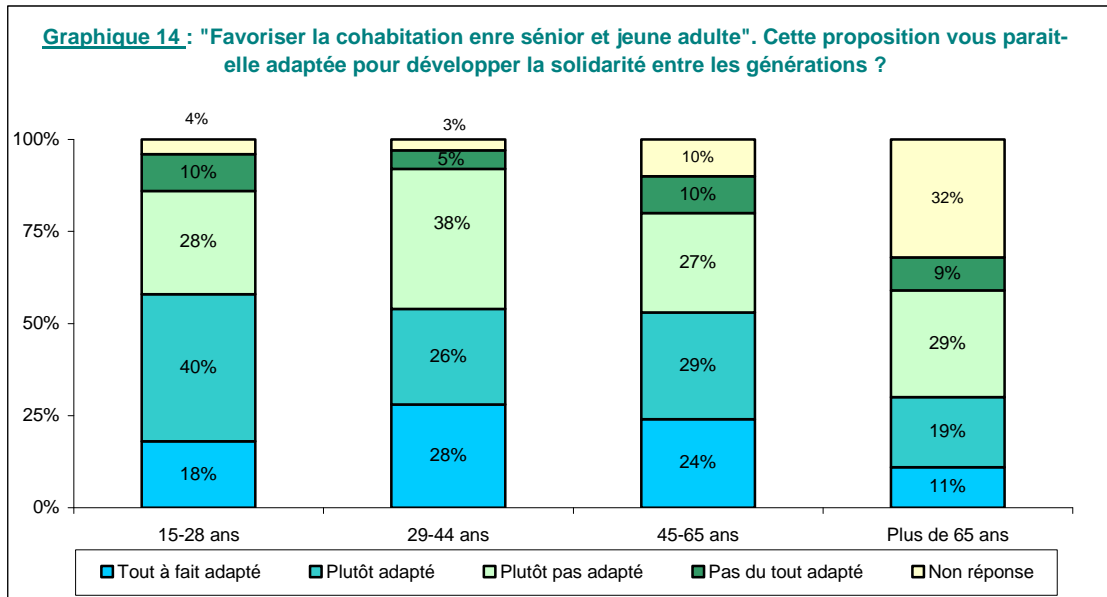
La « création de dispositifs permettant des échanges de services », le « développement de lieux favorisant les rencontres » ou « de lieux favorisant l'échange de savoirs » sont les plus plébiscités : respectivement 71 %, 65 % et 64 % des interviewés les jugent adaptés.

Les 29-44 ans sont les plus favorables à ces trois propositions (85 % les trouvent adaptées), les proportions étant plus proches des 70 % pour les 15-28 ans et les 45-65 ans, et beaucoup plus faibles pour les plus de 65 ans (54 % pour la « création de dispositifs permettant des échanges de services », 46 % pour le « développement de lieux favorisant les rencontres » et 39 % pour « le « développement de lieux favorisant l'échange de savoirs » »).

Le « parrainage » obtient 57 % d'opinions favorables tandis que l'idée de « favoriser la cohabitation entre senior et jeune adulte » est accueillie avec encore plus de réserves : moins de la moitié (48 %) des personnes interrogées la considèrent comme adaptée pour développer la solidarité entre les générations. (*graphique 13*)

On note ici peu de différences entre les 15-28 ans, les 29-44 ans et les 45-65 ans. En revanche, l'opinion des plus de 65 ans est autrement plus mesurée : les deux propositions ne sont jugées adaptées que par 30 % d'entre eux.

La création d'un service « Toit pour deux générations » étant à l'étude dans le Lot-et-Garonne, les résultats détaillés sur l'apport de cette solution pour favoriser la solidarité entre les générations sont présentés dans le *graphique 14* :



On retiendra que pour les deux générations les plus directement concernées par cette possibilité, les 15-28 ans sont deux fois plus nombreux que les plus de 65 ans à considérer qu'il s'agit là d'un moyen adapté de développer la solidarité entre les générations (58 % contre 30 %).